


## Règlement de fonctionnement de la Restauration Scolaire


La ville de Trégueux propose à l'ensemble de ses écoliers un service de restauration.  
Les repas sont préparés au restaurant central, rue de Moncontour.

Des règles de vie sont affichées à l'entrée de chaque salle de restauration.  
Ces règles sont expliquées aux élèves à chaque rentrée scolaire, lors de la présentation des équipes.

### Votre enfant s'engage à :

- 
- ✓ Être poli avec ses camarades et les adultes encadrants
  - ✓ Rejeter toute violence physique ou morale envers ses camarades et les adultes encadrants
  - ✓ Prendre soin des locaux et du matériel
  - ✓ Ne pas crier et chahuter
  - ✓ Revenir au calme lorsque l'adulte encadrant le demande
  - ✓ Participer à la vie collective du restaurant scolaire
  - ✓ Bien se tenir à table en ne jouant pas avec la nourriture et en goûtant les plats qui lui sont proposés
  - ✓ Respecter les règles d'hygiène (lavage des mains, respect des protocoles sanitaires éventuels)

### Le cas échéant, des sanctions seront appliquées

- 
- ✓ Être rappelé à l'ordre par l'adulte encadrant
  - ✓ Être rappelé à l'ordre par la responsable de la restauration
  - ✓ Rester au restaurant scolaire pour aider à nettoyer
  - ✓ Être déplacé à une autre table
  - ✓ Recevoir un avertissement
  - ✓ Être convoqué en mairie
  - ✓ Être exclu temporairement du restaurant scolaire

*Au bout de 3 avertissements trimestriels ou 1 faute grave (mise en danger), votre enfant pourra être exclu de façon temporaire du restaurant scolaire, après entretien préalable en mairie.*

